

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 111, hiver 2006–2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17521ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2006). Avis et prises de position. *Continuité*, (111), 56–58.



RECONSTRUIRE LE PONT CHAVIGNY



À Deschambault-Grondines, le pont de la rue De Chavigny, près du Moulin de La Chevrotière, a été emporté par la crue de la rivière à l'automne 2005, rompant ainsi le parcours du chemin du Roy.

Photo : Donald Vézina

À l'automne 2005, à Deschambault-Grondines, de fortes pluies ont provoqué la crue subite de la rivière de La Chevrotière, qui a alors emporté le pont de la rue De Chavigny. La coupure de cette route, près du Moulin de La Chevrotière, a rompu le plus ancien chemin du pays : le chemin du Roy, qui date du XVIII^e siècle.

Dès 1737, le chemin du Roy relie Québec, Trois-Rivières et Montréal. Il s'agit d'un

parcours-mère, c'est-à-dire un des premiers parcours routiers qui ont contribué au développement des municipalités du Québec. Les premiers établissements du territoire et de nombreux bâtiments patrimoniaux toujours visibles ont été construits le long de ce parcours-mère. Ce patrimoine territorial contribue à la compréhension de l'histoire et à la qualité des paysages du Québec.

Le pont Chavigny constitue à lui seul un élément essentiel

à la lecture du chemin du Roy. Sa disparition entraîne une perte d'intelligibilité du parcours et de l'histoire. Toute incohérence ou négligence par rapport à ce parcours historique ne peuvent être acceptables.

Le CMSQ a pris parti en faveur de la reconstruction du pont et de la réhabilitation de cette portion du chemin du Roy dans les meilleurs délais. En septembre dernier, il a fait parvenir une lettre à cet effet

au ministre de la Sécurité publique, Jacques P. Dupuis. Le CMSQ appuie sans réserve la municipalité de Deschambault-Grondines dans sa volonté de maintenir intact le parcours du chemin du Roy sur son territoire. La municipalité a d'ailleurs reconnu la valeur de cette portion de son territoire en lui accordant un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le ministère du Tourisme fait la promotion du chemin du Roy comme route patrimoniale et touristique et le ministère de la Culture et des Communications a reconnu le Moulin de La Chevrotière comme bien culturel (classé en 1976). Par ces deux actions, le gouvernement entérine l'importance historique de ce parcours-mère et des biens patrimoniaux qui le bordent. On s'attend donc à une cohérence dans l'action des ministères de la Sécurité publique et des Transports.

Église Saint-Vincent-de-Paul : encore du façadisme

À de nombreuses reprises au cours des 30 dernières années, le Conseil a pris position contre le façadisme, notamment dans l'intégration de la façade de l'ancienne banque Toronto Dominion dans le projet architectural de l'ENAP, à Québec, et dans le cas de la façade de l'église Saint-Jacques intégrée à l'UQAM.

Le débat autour de la conservation de la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située dans la côte d'Abraham à Québec, soulève les mêmes questions fondamentales en ce qui concerne la ges-

tion de la qualité des objets architecturaux, la compréhension de la forme urbaine et la gestion du patrimoine.

Rappelons les faits : après avoir laissé le bâtiment à l'abandon depuis 2002, le propriétaire de l'église Saint-Vincent-de-Paul, Les immeubles Jacques Robitaille, l'a démolie, laissant toutefois en place sa façade, dernière peau de chagrin de l'édifice. À l'heure actuelle, ceux qui circulent dans le secteur peuvent encore l'apercevoir.

Le patrimoine ne garde son sens que si le bâtiment conserve son intégrité. Garder une partie ou un fragment d'un bâtiment patrimonial en prétendant conserver le patrimoine induit la population en erreur. Ou bien on conserve l'église et on lui attribue une vocation compatible avec sa nature, ou bien on accepte sa perte et on établit pour le nouveau bâtiment des fonctions qui s'accordent avec le site.

L'intelligibilité de la fonction d'un bâtiment est indispensable à la cohérence de la forme urbaine. Une façade d'église ne peut devenir l'entrée d'un hôtel sans que la véritable identité du bâtiment soit confuse.

Qui plus est, un bâtiment dans lequel les autorités imposent l'intégration d'un élément sans rapport avec la nouvelle fonc-

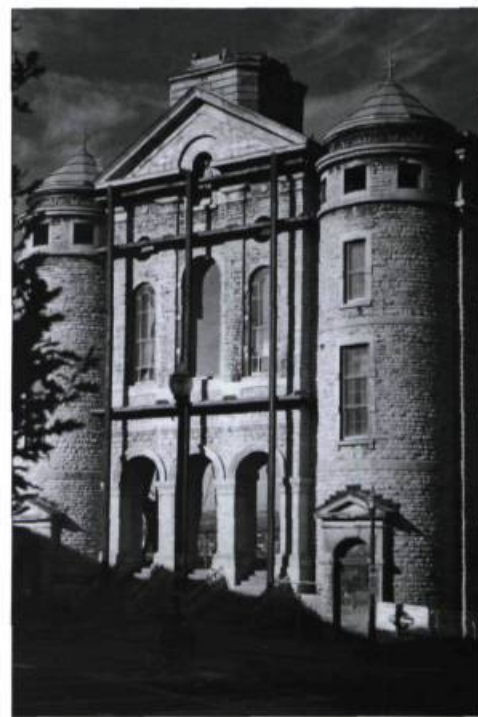
tion ne peut être qu'un mauvais projet architectural. Imposer à un nouvel édifice la façade d'un ancien bâtiment revient à nier l'existence du bâtiment ancien en ne conservant rien de sa logique interne (niveau des planchers, emplacement des ouvertures, distribution des espaces). De plus, le façadisme n'offre souvent aucune correspondance entre ce que commande la façade et ce qui se trouve derrière elle.

Le Conseil a la certitude que la gestion du patrimoine doit s'effectuer de façon intégrée avec l'aménagement urbain. L'architecture n'est pas une simple question d'image, elle est une composante de la forme et du tissu urbains. Les édifices doivent être évalués en fonction de leur apport à la qualité globale du cadre bâti et des espaces publics.

Le CMSQ s'oppose vivement à ce que la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul soit « plaquée » au projet hôtelier proposé pour le site. Le projet d'hôtel que le promoteur soumettra devrait viser une qualité architecturale exceptionnelle, compte tenu de son emplacement remarquable dans l'arrondissement historique de Québec, et, surtout, il devrait respecter les principes fondamentaux d'intégration architecturale dans ce contexte urbain ancien.

Un autre débat sur le façadisme a été soulevé par la conservation de la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul, dans la côte d'Abraham, à Québec. Deviendra-t-elle l'entrée d'un hôtel tel que le suggère le projet proposé ?

Photo : Marie-Monique Turgeon



Une protection pour le Vieux-Lévis

Le 15 novembre dernier, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) rendait publique sa demande d'octroi du statut d'arrondissement historique à Lévis. Trois secteurs anciens sont visés, soit le Vieux-Lévis, le Vieux-Lauzon et la bande littorale qui s'étend de Lauzon à Saint-David-de-L'Auberivière.

Le CMSQ avait déjà donné son appui au GIRAM, considérant que cette reconnaissance sur le plan national apparaît indispensable, voire urgente, pour assurer la pérennité d'un patrimoine urbain et paysager unique en raison de son emplacement devant la plus vieille ville du Québec. Il est urgent de caractériser ce milieu et de s'assurer que les futures transformations en respectent le caractère hérité.

Le développement immobilier menace l'ancienne villa Prendergast

La villa Prendergast a été construite au début des années 1900 pour J. A. Prendergast, le gérant de la banque d'Hoche-la. Située sur un promontoire face au lac des Sables, la résidence est un témoin important d'une époque prospère durant laquelle Sainte-Agathe-des-Monts est devenue un endroit

de villégiature incontournable dans les Laurentides.

Le lac des Sables constitue un lieu important pour la municipalité puisque c'est sur ses rives que la ville est née et s'est développée. Le paysage environnant attire villégiateurs, visiteurs et citoyens depuis plus de 100 ans, et le

bord du lac demeure le point de rassemblement pour plusieurs activités festives et sportives.

La villa Prendergast, qui a abrité le restaurant Chatel Vienna pendant plusieurs années, est aujourd'hui menacée de démolition. L'avenir incertain du bâtiment et de son site a fait

couler beaucoup d'encre dans la région. Il y a plus de deux ans, des citoyens se sont mobilisés pour empêcher sa démolition.

Aujourd'hui, ce groupe prend la défense du site et de la villa en réclamant une décision ferme de la municipalité en faveur de la conservation de ce patrimoine. Il demande qu'on



Le site de la villa Prendergast occupe un endroit privilégié de Sainte-Agathe-des-Monts, face au lac des Sables. Il serait dommage de le rendre accessible uniquement à un nombre limité de propriétaires en y construisant des condominiums, d'autant plus que la villa serait alors détruite.

Photo: Infographie boréale, Sainte-Agathe-des-Monts

y développe une utilisation publique en lien avec la plage et le parc qui jouxtent la propriété. La Ville, espère-t-il, pourrait y réaliser un projet culturel rassembleur prônant un développement urbain de qualité afin d'assurer la vitalité du secteur à long terme. Un projet privé de construction de condominiums, présentement sur la planche de travail d'un promoteur, retient plutôt l'attention des décideurs locaux. Les citoyens de Sainte-Agathe-des-Monts estiment avoir suffisamment donné

breuses résidences luxueuses ont déjà été construites autour de leur lac.

Le 27 septembre dernier, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts obtenait le prix Améliorations physiques décerné par la Fondation Rues principales et la société Hydro-Québec. Mettant l'accent sur l'importance du processus d'amélioration des centres-villes, ce prix reconnaît les efforts d'embellissement du cadre de vie des citoyens. Le projet envisagé sur le site de l'ancienne villa est en contradiction avec tous les efforts qu'a déployés la municipalité depuis quelques années pour revitaliser le centre-ville et protéger les paysages, notamment par la signature de la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides.

Dans nombre de municipalités au Québec, la protection du patrimoine bâti et des paysages culturels participe étroitement au développement économique et à la qualité du cadre de vie des citoyens. Pourtant, de plus en plus de municipalités ont de la difficulté à résister aux grands projets de développement résidentiel potentiellement lucratifs. La protection des derniers espaces

publics est ainsi menacée et, encore une fois, les sites les plus intéressants sont réservés à un nombre limité de propriétaires privés.

La villa Prendergast est implantée sur un site imposant qui offre une fenêtre sur le lac et qui peut être vu de plusieurs endroits dans la ville. La démolition de cette résidence et la construction d'habitations de luxe représenteraient un sérieux précédent, non seulement pour la ville et les citoyens, mais pour l'ensemble des Laurentides.

Le CMSQ appuie la démarche du Comité de sauvegarde de l'ancien Chatel Vienna. Il a envoyé une lettre aux divers intervenants de la région ainsi qu'aux médias locaux afin d'affirmer son soutien à la cause. Il croit qu'il est possible de mettre en valeur le potentiel culturel et récréotouristique de la municipalité tout en respectant les caractéristiques patrimoniales et historiques du site. Avec ses atouts naturels et patrimoniaux, Sainte-Agathe-des-Monts pourrait redevenir une destination de choix avec un bord de lac exceptionnel en plein centre-ville.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Ginette Cloutier, muséologue; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, chargée de projet en revitalisation; Daniel Quirion, stagiaire en architecture.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Alain Franck, ethnologue.

POUR INFORMATION :

Léopoldine Marcotte, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347 • Téléc.: 418 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du CMSQ sont disponibles à : www.cmsq.qc.ca